



Appel à projets internationaux 2023 – phase 1



Note descriptive de présentation du projet « Crédation d'une bibliothèque à Sig Noghin (Ouagadougou)»

Table des matières

1	Contexte et genèse du projet.....	3
1.1	Le territoire bénéficiaire.....	3
1.2	Les partenaires du projet	3
1.2.1	Les Margouillats de Ouaga (LMDO).....	3
1.3	AFOCSI, chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'action	3
1.3.1	L'Association des Burkinabè de Lyon (ABL).....	4
1.4	Historique du partenariat AFOCSI / LMDO et des relations avec ABL	4
1.5	Justification du projet.....	5
2	Présentation détaillée	6
2.1	Objectifs du projet et résultats attendus	6
2.2	Actions prévues	6
2.2.1	Mise à disposition du local	6
2.2.2	Aménagement et équipement de la bibliothèque.....	6
2.2.3	Constitution du fonds documentaire :	7
2.2.4	Mobilisation et formation du personnel :	7
2.2.5	Détermination du fonctionnement de la bibliothèque.....	7
3	Modalités de mise en œuvre.....	7
3.1	Mise en place d'une équipe projet.....	7
3.2	Mise à disposition du local	7
3.3	Equipement du local et acquisition du matériel nécessaire	8
3.4	Constitution du fonds documentaire	8
3.5	Recrutement et formation des personnels.....	8
3.6	Calendrier	9
4	Éléments d'évaluation du projet.....	9



4.1	Les bénéficiaires du projet	9
4.2	Critères d'évaluation quantitatifs.....	9
4.3	Contribution à l'intérêt local (au niveau lyonnais).....	9
4.4	Cohérence avec la coopération décentralisée lyonnaise.....	9
4.5	Suites envisageables.....	10

Annexes :

1-	Budget détaillé du projet	11
2-	Composition de l'équipe projet et du comité de suivi	12
3-	Attestation de partenariat	13

1 Contexte et genèse du projet

1.1 Le territoire bénéficiaire

Le présent projet concerne la commune de Ouagadougou, et plus précisément le quartier Sig Noghin, rattaché à l'arrondissement n° 3 de la capitale Burkinabè. Situé au Nord-ouest du centre-ville, au-delà des « barrages », ce secteur de l'agglomération connaît un fort développement ; il est directement concerné par le Projet de développement durable de Ouagadougou – phase 2 (PDDO2), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), et sur lequel l'agence d'urbanisme de Lyon intervient dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux agglomérations.



Figure 1 : plan de situation

1.2 Les partenaires du projet

1.2.1 Les Margouillats de Ouaga (LMDO)

Association d'intérêt général de droit français, régie par la loi du 1er juillet 1901, « **Les Margouillats de Ouaga** » (**LMDO**) est née de la volonté de quelques anciens expatriés au Burkina, unis par leur attachement à ce pays et le désir de venir en aide à ses habitants. LMDO est ouverte à toutes les personnes partageant de manière désintéressée ses valeurs et ses objectifs de promouvoir la mise en œuvre de projets à visée humanitaire ou d'aide au développement.

LMDO assure le portage de la présente demande de subventions pour ce projet initié dans le cadre de son financement au titre du partenariat avec AFOCSI, association Burkinabè du territoire concerné.

1.3 AFOCSI, chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'action

« **L'académie Football-club de Sig-Noghin** » (**AFOCSI**) est une association sans but lucratif de droit burkinabè¹, créée il y a quelques années et formalisée début 2021.

¹ récépissé de déclaration n° N000001051201 en date du 22 mars 2021 /ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation



Elle a pour objectif principal de promouvoir la formation sportive, intellectuelle, scolaire et socio-professionnelle des enfants, scolarisés ou non, en leur offrant un cadre de formation, d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

L'AFOCSI a été créée par quelques personnes du quartier Sig-Noghin de Ouagadougou (Burkina Faso) soucieuse de l'éducation et du devenir des enfants. Forte à ce jour d'une dizaine de membres actifs, l'AFOCSI est ouverte à toute personne physique ou morale partageant ses idéaux et objectifs.

AFOCSI encadre plus particulièrement 72 « *pensionnaires* », participants réguliers à son activité football, et bénéficiant en parallèle d'un soutien dans leur parcours scolaire. Elle s'attache à obtenir le soutien des parents des enfants bénéficiant de ses activités, et à mobiliser d'autres appuis financiers ou techniques pour les mener à bien.

AFOCSI souhaite pouvoir élargir le cercle de ses bénéficiaires, notamment dans le domaine socio-éducatif.

Dans ce cadre AFOCSI, qui est à l'origine du lancement de ce projet de bibliothèque de quartier, en est le pilote opérationnel. Elle assurera à terme la gestion de la bibliothèque.

1.3.1 L'Association des Burkinabè de Lyon (ABL)

L'ABL est une association créée en 2005 par des ressortissants Burkinabè vivant dans la région lyonnaise. Ouverte à tous, Burkinabè et sympathisants de ce pays, elle a pour objet :

- l'intégration de tous les nouveaux arrivants,
- le rassemblement et la solidarité entre les Burkinabé de Lyon,
- la promotion de la culture et des valeurs du Burkina Faso
- la création de partenariats avec d'autres associations,
- la participation aux actions de solidarité et de bienfaisance en France,
- la contribution aux efforts de développement entrepris au/avec le Burkina Faso,
- tout autre objectif pouvant permettre l'épanouissement des Burkinabè et des ami(e)s du Burkina Faso à Lyon.

L'ABL dispose au Burkina Faso d'un réseau actif d'anciens membres, qu'elle peut associer à ses activités.

L'ABL apportera au présent projet une contribution financière et matérielle, au travers de la mobilisation de son réseau local d'anciens membres comme de celle de ses membres actifs en région lyonnaise.

1.4 Historique du partenariat AFOCSI / LMDO et des relations avec ABL

Dans le cadre de la veille active sur des initiatives et besoins d'aide cohérents avec son objet et ses valeurs, LMDO avait découvert fin 2020 l'existence de l'Académie Football-club de Sig Noghin (AFOCSI), et noué un contact informel avec ses responsables. Début 2021, les deux entités ayant fait le constat de la convergence de leurs objectifs en termes de développement social et d'actions en faveur de la population Burkinabè, et plus particulièrement de la jeunesse, ont décidé de formaliser leurs relations.

Un partenariat a ainsi été conclu en juillet 2021, pour une durée initiale de 3 ans renouvelable, reposant sur 3 axes principaux de collaboration :

- la consolidation de l'association AFOCSI et structuration de ses activités ;
- l'activité sportive (initiation au football) ;
- l'activité de soutien scolaire.

Dans ce cadre, LMDO a pu apporter dans le courant de l'année 2022 un appui significatif à son partenaire Burkinabè dans ces 3 domaines ; elle a bénéficié pour cela d'une aide significative de la



Métropole et la Ville de Lyon au titre de l'appel à projets internationaux 2022/1 (cf. annexe 5 de la demande).

Ayant noué contact courant 2021 dans le contexte de la coopération décentralisée entre les territoires lyonnais et ouagalois élargie à de nombreux acteurs de divers horizons, notamment associatifs, LMDO et l'ABL ont convenu de se tenir informés de leurs activités respectives, et d'envisager le cas échéant des initiatives conjointes en matière d'aide au développement local au Burkina. Dans ce cadre le président d'ABL a rencontré le bureau de l'AFOCSI lors d'un séjour au Burkina à l'été 2022

ABL a souhaité s'associer au projet de bibliothèque porté par AFOCSI, auquel il peut apporter une contribution matérielle et en ressources humaines.

1.5 Justification du projet

La première année de collaboration dans le cadre du partenariat AFOCSI/LMDO a permis de vérifier la motivation et le sérieux dans l'engagement des membres d'AFOCSI dans ses actions et leur désir d'inscrire dans la durée leur appui à la jeunesse de leur quartier, ainsi que leur volonté de ne pas se focaliser sur la seule activité sportive. Une grande importance est accordée au cursus scolaire des enfants et plus globalement à leur développement intellectuel.

A l'occasion des premières actions menées, le constat a ainsi été fait d'un manque de ressources documentaires pour les « *pensionnaires* » d'AFOCSI. Ceci concerne aussi bien les manuels scolaires nécessaires pour suivre les cours, que des ouvrages utiles aux révisions et préparations aux examens (annales, livrets d'exercices, ouvrages de référence) et touche évidemment tous les élèves des nombreux établissements publics et privés du quartier, au-delà de ceux bénéficiant directement des activités sportives et du soutien scolaire d'AFOCSI ainsi que leurs enseignants.

Par ailleurs, ce manque de ressources documentaires disponibles concerne aussi les enseignants de ces établissements ; il se fait aussi sentir au niveau des nombreux étudiants qui résident dans le quartier.

La création d'une bibliothèque pour mettre des ouvrages à disposition de tous ces utilisateurs potentiels a ainsi germé dans l'esprit des membres d'AFOCSI comme une nouvelle action utile, complémentaire à la distribution de fournitures scolaires, aux cours de préparation aux examens ou à la prise en charge des frais d'inscription, actions déjà mise en œuvre de manière récurrente depuis quelques années.

Elle s'inscrit par ailleurs dans la volonté de l'AFOCSI d'élargir le cercle de ses bénéficiaires, et de diversifier ses activités dans le domaine socio-éducatif, au-delà des seules activités sportives et de soutien scolaire, conformément à ses statuts.

Il est enfin important de noter que cette initiative rencontre un accueil très favorable de la part des parents d'élèves consultés, ainsi que des responsables et enseignants d'établissements scolaires, à commencer par le lycée municipal Kilwin (avec qui AFOCSI entretient des liens privilégiés).

Sollicités par AFOCSI pour ce projet, LMDO et ABL ont jugé une telle initiative d'autant plus pertinente qu'elle peut dépasser le cadre scolaire, en permettant d'offrir à l'ensemble des jeunes du quartier des possibilités de s'occuper en dehors de celui-ci et des activités sportives. Encourager la lecture nous semble en effet pouvoir contribuer modestement à lutter contre le désœuvrement, l'addiction aux écrans et aux réseaux sociaux et autres dérives potentielles, qui sont malheureusement une réalité au Burkina aujourd'hui.



2 Présentation détaillée

2.1 Objectifs du projet et résultats attendus

L'objectif premier visé par les promoteurs du projet est donc la création d'une bibliothèque qui puisse bénéficier en priorité aux élèves et étudiants du quartier, pour qu'ils y trouvent les ouvrages scolaires ou universitaires, et autres documents utiles dans le cadre de leurs études.

Au delà des élèves, cette ressource pourra bénéficier aux enseignants, aussi bien dans le cadre direct de leur activité professionnelle (préparation des cours) que pour leur développement personnel, et leur évolution de carrière (préparation à des examens et concours, etc.).

Cependant, la création d'un tel centre de ressources doit permettre de mettre à la disposition de la jeunesse, et plus globalement de l'ensemble de la population, des livres et autres documents (revues, magazines, etc.) à même de favoriser la pratique de la lecture. Ceci vise aussi bien le divertissement (littérature générale, bandes dessinées, etc.), que le développement intellectuel et l'ouverture sur l'extérieur.

2.2 Actions prévues

Concrètement, la création de la bibliothèque nécessite la mise à disposition d'un local et son équipement, la constitution d'un fonds documentaire et la mobilisation de personnel, sa formation et la définition de l'organisation.

2.2.1 Mise à disposition du local

Dans un premier temps, un local spécifique sera mis à disposition par l'association AFOCSI et mis à disposition de la bibliothèque ; celui-ci sera localisé dans le quartier en veillant à ce que son emplacement soit attractif pour les utilisateurs potentiels.

A plus long terme, la piste d'une localisation de la bibliothèque au sein de Lycée Kilwin dans le cadre de l'extension prévue de celui-ci a été évoquée avec cet établissement ; elle pourra être examinée en temps utile avec les institutions concernées.

2.2.2 Aménagement et équipement de la bibliothèque

Une bibliothèque, si modeste soit-elle, se doit d'être aisément accessible pour ses utilisateurs et d'un aspect attractif. De l'apparence des lieux dépend dans une large mesure le respect qu'en auront ses utilisateurs.

Un grand soin sera donc apporté en matière d'aménagement du local pour que celui-ci soit accueillant et confortable ; on veillera ainsi à un éclairage suffisant, une décoration attrayante et une bonne ventilation. Le local devra ainsi être assez grand (de l'ordre de 50 m² minimum) pour offrir des espaces de lecture sur place en plus des rayonnages de rangement des livres, et doté de sanitaires.

En matière d'équipements, il est prévu de doter la bibliothèque de mobilier pour

- le rangement et la mise à disposition des ouvrages (rayonnages, armoires),
- l'accueil du public (tables, chaises, présentoirs, tableaux d'affichage, etc.),
- l'administration de la bibliothèque et la gestion du fonds documentaire (bureau, équipement informatique, meubles de rangement avec serrures du rayonnage, chariot à livres, etc.).



2.2.3 Constitution du fonds documentaire :

En cohérence avec les objectifs du projet, celui-ci sera constituée

- d'une part d'ouvrages à caractère pédagogique,
- d'autre part d'ouvrages de littérature générale, à visée culturelle et récréative.

Les ouvrages seront pour partie acquis par AFOCSI, cette dotation initiale devant être complétée par des dons d'ouvrages collectés par les partenaires, notamment l'ABL. AFOCSI envisage elle-même de mener des campagnes de sensibilisation en ce sens au niveau du quartier, pour encourager la mutualisation des ouvrages scolaires par ceux qui ont la chance d'en posséder.

2.2.4 Mobilisation et formation du personnel :

La gestion au quotidien de la bibliothèque (gestion du fonds documentaire, accueil du public, suivi des adhésions) sera assurée par une équipe de bénévoles, encadrée par un superviseur sous l'égide du comité d'orientation (évolution de l'équipe projet actuelle).

2.2.5 Détermination du fonctionnement de la bibliothèque

Il est prévu de rédiger un règlement intérieur, précisant, outre les plages horaires d'ouverture de la bibliothèque, les conditions d'accès (modalités d'adhésion, ...), les modalités de consultation et d'emprunt des ouvrages. Ce document précisera aussi les modalités de gouvernance de la bibliothèque (rôle des différents partenaires, instances, ressources humaines, gestion du fonds documentaire, etc.).

Concernant la mise à disposition des ouvrages au public, il est envisagé de mettre en place à la fois

- la possibilité d'emprunt (type d'ouvrages, nombre et durée à déterminer) ,
- et la consultation sur place (plages d'ouverture à définir).

3 Modalités de mise en œuvre

3.1 Mise en place d'une équipe projet

Comme l'ensemble des actions menées dans le cadre du partenariat AFOCSI/LMDO, le projet sera supervisé par le Comité de suivi du partenariat, constitué de 3 référents de chaque association (voir annexe 2). Cependant, la spécificité de ce projet rend opportun la mise en place d'une **équipe projet** chargé de son pilotage en phase de préparation et de mise en place ; celui-ci pourra être pérennisé comme organe de suivi et d'orientation une fois la bibliothèque en fonctionnement.

Cette équipe projet est constitué de 2 représentants de chaque entité partenaire, à savoir AFOCSI, LMDO et ABL (voir en annexe 2).

Cette équipe bénéficie notamment de la présence en son sein au titre d'AFOCSI de Mr Zare Pierre, documentaliste de formation, en poste à l'Institut National de Formation en Travail Social (INFTS). Il est prévu de s'appuyer également sur des compétences spécifiques d'enseignants ou inspecteurs de l'enseignement pour le choix des ouvrages pédagogiques à acquérir.

3.2 Mise à disposition du local

Le local sera mis à disposition par AFOCSI, a priori par le biais d'une location auprès d'un propriétaire public ou privé. L'existence de locaux disponibles et pouvant convenir a été vérifiée, mais la prospection véritable en vue de contracter ne sera évidemment entreprise qu'une fois l'assurance de pouvoir monter le projet actée par l'obtention des financements nécessaires.



La prise en charge financière de cette mise à disposition du local relevant des frais de fonctionnement, elle n'est pas incluse dans la présente demande de subvention.

3.3 Equipement du local et acquisition du matériel nécessaire

Pour les acquisitions de matériel et équipements, on aura recours de manière privilégiée et dans la mesure du possible à des fournisseurs et prestataires locaux par mise en concurrence ; l'idée est de faire bénéficier le tissu économique local du projet.

Concrètement les matériels seront acquis par AFOCSI qui en sera propriétaire, la bibliothèque lui étant directement rattachée.

Le financement de ces acquisitions mobilières est prévu dans le cadre de l'appui apporté par LMDO à AFOCSI pour la réalisation du projet ; il est à ce titre inscrit dans le budget figurant dans la présente demande de subvention.

3.4 Constitution du fonds documentaire

Pour l'acquisition des ouvrages neufs, notamment les manuels scolaires et autres ouvrages pédagogiques, on privilégiera l'achat sur place auprès de fournisseurs locaux. Les listes précises d'ouvrages scolaires à acquérir seront établies en lien avec des enseignants et inspecteurs de l'éducation nationale, afin de garantir la bonne adéquation avec les programmes scolaires.

Concernant les ouvrages récupérés, l'ABL a une expérience dans la collecte de matériels (ouvrages, ordinateurs, matériels de santé). A cet effet, il se chargera de la collecte et du tri des ouvrages dans divers établissements. Il s'impliquera fortement dans le processus d'envoi des ouvrages au Burkina Faso.

AFOCSI sera propriétaire de l'ensemble du fonds documentaire, qui devra faire l'objet en préalable à la mise à disposition du public d'un enregistrement dans une base de données et d'étiquetage.

Le financement des acquisitions d'ouvrages et frais connexes pour constituer le fonds documentaire est prévu dans le cadre de l'appui apporté par LMDO à AFOCSI pour la réalisation du projet ; il est à ce titre inscrit dans le budget figurant dans la présente demande de subvention.

3.5 Recrutement et formation des personnels.

Deux pistes ont d'ores et déjà été identifiées et validées pour le recrutement de ces bénévoles, à savoir - la communauté des parents d'élèves et familles des « pensionnaires » d'AFOCSI d'une part,

- le réseau des anciens membres de l'ABL (association des Burkinabè de Lyon) à Ouagadougou d'autre part.

Ces bénévoles bénéficieront d'une formation spécifique à la gestion d'un fonds documentaire de bibliothèque et à l'accueil du public, sous forme de stage d'une durée d'un mois encadrée par l'Institut National de Formation en travail social (INFTS).

Ils seront également initiés à l'utilisation des outils spécifiques au fonctionnement d'une bibliothèque publique, et notamment aux matériels et logiciels devant être utilisés dans ce cadre.

Le financement de ces formations est prévu dans le cadre de l'appui apporté par LMDO à AFOCSI pour la réalisation du projet ; il est à ce titre inscrit dans le budget figurant dans la présente demande de subvention.



3.6 Calendrier

Les actions seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2023, en fonction de la mise en place des fonds nécessaires.

Il est ainsi prévu de procéder à l'acquisition du local par AFOCSI dès que le financement global du projet sera bouclé de manière certaine ; les démarches et consultations préalables à l'acquisition des matériels et des ouvrages seront ensuite lancées dès la mise à disposition effective des fonds par les partenaires. Le recrutement et la formation des bénévoles sera programmée en parallèle, dans la perspective d'une ouverture de la bibliothèque au 2^{ème} semestre de l'année 2023. On peut ainsi espérer qu'elle soit opérationnelle au plus tard pour la rentrée scolaire 2023/2024.

4 Éléments d'évaluation du projet

4.1 Les bénéficiaires du projet

Il est prévu que la bibliothèque soit ouverte à l'ensemble de la population sans restriction d'accès. A ce stade du projet, les modalités d'accès (fréquentation occasionnelle, adhésions) restent à définir dans le détail, sachant qu'elles pourront évoluer au cours des premiers mois d'existence pour s'adapter aux attentes du public et à la réalité du terrain.

Cependant, en cohérence avec les objectifs initiaux, la bibliothèque s'adressera en priorité aux élèves des établissements scolaires du quartier, à commencer par les 72 « pensionnaires » d'AFOCSI. On peut espérer de ceux-ci un effet d'entraînement auprès de leur entourage (famille, amis).

On cherchera également à satisfaire en priorité les besoins et attentes des enseignants de ces établissements et des étudiants résidant dans le quartier.

4.2 Critères d'évaluation quantitatifs

Un suivi quantitatif de la fréquentation de la bibliothèque pourra être assuré au travers des outils de gestion de celles-ci et de son fonds documentaire.

Les indicateurs précis restent à définir dans le cadre de la préparation de l'ouverture de la bibliothèque et de la mise en place de ces outils, mais ils pourraient par exemple concerner :

- Le nombre de visiteurs total et suivant les différentes plages horaires d'ouverture,
- leur répartition par catégorie socio professionnelle (élèves, étudiants, enseignants, parents d'élèves, autres, ...),
- l'aire d'influence de la bibliothèque par suivi de la zone d'habitation des visiteurs,
- la répartition des élèves par classes d'âge, niveau d'études et établissements,
- le type d'ouvrages empruntés, voire consultés, etc.

4.3 Contribution à l'intérêt local (au niveau lyonnais)

La participation de l'association des Burkinabè de Lyon au projet constitue une opportunité à ce niveau, notamment par le biais de la collecte d'ouvrages pour alimenter la bibliothèque.

4.4 Cohérence avec la coopération décentralisée lyonnaise

Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat entre une association ouagalaise et deux associations dont le siège social est situé dans l'agglomération lyonnaise. Nous pensons qu'il pourrait y avoir une



synergie avec la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Lyon, et au plan local avec la commune de Ouagadougou.

4.5 Suites envisageables

Comme cela a été indiqué plus haut, le projet de bibliothèque intéresse fortement les responsables et enseignants du lycée Kilwin. Celui-ci devant faire l'objet d'une réhabilitation / extension, la possibilité d'intégrer à terme la bibliothèque de quartier pourrait être envisagée sous réserve que le projet d'extension du lycée puisse être adapté en conséquence...

Si la bibliothèque fonctionne comme ses promoteurs l'envisagent, on peut espérer qu'au-delà de sa fonction première elle devienne un lieu de lien social local et d'activité culturelle, et un outil pour favoriser des échanges avec l'extérieur.

Par ailleurs LMDO a déjà été sollicité par les enseignants de l'école de Pibsé dans la commune rurale de Doulougou pour un projet de bibliothèque. Dans cette perspective une première expérience en la matière à Ouagadougou pourrait s'avérer fort utile, et une synergie entre les deux bibliothèques recherchée à terme.



Annexe 1 – Budget détaillé du projet

Postes	montants (€)
1 aménagement et équipement local	3 200
rangement ouvrages	1 500
mobilier public et gestionnaire	800
matériel informatique	800
petit matériel manutention et divers	100
2 fonds documentaire	4 500
ouvrages pédagogiques	1 200
ouvrages scolaires	2 200
Volet d'ouvrages de littérature générale	800
revues et presse	300
3 formation personnel et vacations	1 300
formation des bénévoles à la tenue de la bibliothèque	800
vacations pour mise en place du fonds documentaire	500
Montant total du projet	9 000



Annexe 2

composition de l'équipe-projet

- Reyidara Boubié NEBIE, président AFOCSI
 - Pierre ZARE, documentaliste INFTS, membre AFOCSI
 - Dominique BERTRAND, président LMDO
 - Claude CHOCHON, secrétaire LMDO
 - Djibril DIAWARA, secrétaire général adjoint ABL
 - Hamadou KOTE, représentant réseau ABL Ouaga
-

composition du comité de suivi du partenariat AFOCSI/ LMDO

- Dominique BERTRAND, président LMDO
- Reyidara Boubié NEBIE, président AFOCSI
- Louise OUEDRAOGO, secrétaire relations extérieures AFOCSI
- Axel HOUNTOHOTEGBE, administrateur LMDO
- Dominique KABRE, correspondant local LMDO
- Drissa BAMOGO, référent parents pensionnaires AFOCSI



Annexe 3 – attestation de partenariat



Attestation de partenariat

Nous soussignés,

- Cheick Mahomed Ben Omar **YAOLILE**, Président de l'Académie Football-Club de Sig-Noghin (AFOCSI),
- Dominique **BERTRAND**, Président des Margouillats de Ouaga (LMDO),

attestons par la présente que nos deux associations collaborent dans le cadre d'un partenariat, régi par une convention en date du 13 juillet 2021*.

L'objectif général de ce partenariat est de « *contribuer à l'atteinte par AFOCSI de ses objectifs de promotion de l'éducation et du sport, et de favoriser la pérennité de ses actions au bénéfice des enfants et des jeunes* ».

Pour ce faire, LMDO apporte un appui à AFOCSI pour l'aider à :

- renforcer ses capacités institutionnelles, managériales et techniques,
- disposer de moyens matériels pour faire la promotion de la pratique sportive par les enfants,
- définir et mettre en œuvre des activités de soutien scolaire et d'animation socio-culturelle au bénéfice de ceux-ci,
- effectuer les démarches et mener les actions de communication liées à ses activités.

* La convention de partenariat, conduite initialement pour 3 ans, pourra être prolongée par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Mions, le ... 16 juillet 2021

Ouagadougou, le 11 - 07 - 2021

Dominique **BERTRAND**

Cheick Mahomed Ben Omar **YAOLILE**

Les Margouillats de Ouaga (LMDO)

3 Allée des Cyprès 69780 Mions (France)
n° RNA : W691101922

Académie Football-club de
Sig-Noghin (AFOCSI)
Ouagadougou (Burkina Faso)
reçu n° N000001051201